



Bruxelles, 23.02.2010

La commission des femmes du PE vote en faveur d'un congé de maternité de 20 semaines, pleinement rémunéré, 2 pour les pères.

Congés parentaux

Ce mardi 23 février 2010, une majorité de députés de la commission des Droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen a voté un rapport législatif en première lecture sur l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Ce rapport propose un allongement du congé de maternité à 20 semaines, pleinement rémunéré, et un congé paternité obligatoire, non transmissible, payé à 100% d'au moins 2 semaines.

Nicole Kiil-Nielsen, (Verts/ALE) membre de la commission des femmes du PE s'est félicitée du vote d'aujourd'hui:

"Même si l'Union européenne a déjà beaucoup amélioré sa législation pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et familiale et pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, le vote d'aujourd'hui est une belle avancée en matière de droits parentaux.

Au moment où l'Europe connaît un déclin démographique, caractérisé par un faible taux de natalité, il est temps de mieux protéger les droits de ceux qui choisissent d'avoir des enfants et une vie professionnelle réussie.

Un congé de maternité approprié devrait être un droit pour toutes les mères et pas uniquement pour celles qui peuvent se le permettre. Le fait de garantir deux semaines de congés pour les pères est une excellente occasion pour eux de jouer un rôle actif au sein de la famille. J'invite mes collègues du Parlement européen, du Conseil et de la Commission à soutenir notre position de sorte que l'UE puisse permettre de concilier vie de famille et vie professionnelle des personnes actives.

Le vote d'aujourd'hui propose également de nouvelles mesures législatives visant à garantir la durée de l'allaitement, c'est également un motif de réjouissance car il n'y a rien de plus important que d'offrir aux nouveaux nés le meilleur départ possible dans la vie. L'autre acquis de ce jour est la protection juridique contre la ségrégation de genre sur le marché du travail pour les mères.

Plus d'information:

Isabelle Zerrouk

Bureau de Presse

Les Verts/ALE au Parlement européen

isabelle.zerrouk@europarl.europa.eu (mailto:isabelle.zerrouk@europarl.europa.eu)



Trop de femmes, les mères en particulier, sont encore bloquées dans leurs carrières professionnelles et subissent d'importantes différences de rémunérations."

A l'occasion du vote de ce jour en commission parlementaire, le Groupe des Verts/ALE a organisé une action symbolique dont vous pouvez avoir un aperçu en cliquant sur ce lien:

http://greens-efa.org/cms/default/dok/326/326974.greens_action_on_paternity_leave@en.htm